



2019-2022

Projet éducatif
École des Coeurs-Vaillants



Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif.....	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif.....	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif.....	3
4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe).....	3
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	10
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles.....	10
7. Transmission et diffusion du projet éducatif.....	12
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	12
9. Reddition de compte du projet éducatif.....	12
Annexe I : Principaux encadrements légaux.....	13

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!* et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école des Cœurs-Vaillants.

2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Au cours de l'année 2017-2018, le personnel de l'école, les parents et les élèves ont eu à compléter un sondage qui les questionnait sur le sentiment de sécurité, sur la relation école- famille et sur le climat organisationnel et la mobilisation du personnel.

La direction a eu accès à des tableaux de bord qui ont situé la réussite des élèves en fonction des indicateurs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Le Plan d'engagement vers la réussite nous a fourni les zones de vulnérabilité de la Commission scolaire.

3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Tout au long de l'élaboration du projet éducatif, nous consulterons le Comité pédagogique, les enseignants, le personnel de soutien et professionnel et le Conseil d'établissement.

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

ENVIRONNEMENT EXTERNE

L'école des Cœurs-Vaillants est située à Contrecoeur, une municipalité de 8 056 habitants. Le bassin des élèves qui composent l'établissement scolaire est constitué des Riverains, des Ruraux et de la Couronne. L'école est située dans le quartier des Ruraux. C'est la seule zone d'où proviennent les élèves marcheurs et il est en pleine expansion. Environ 40 % des élèves sont transportés par autobus et 80 % des élèves fréquentent de façon régulière le service de garde ou le service aux dîneurs.

Le revenu net moyen de ces secteurs est de 33 941\$ par année. Le recensement de 2016 mentionne que pour l'ensemble des secteurs, l'indice de défavorisation est moyen pour l'aspect social. Pour le secteur de la Couronne, l'aspect matériel est plus défavorable. La proportion moyenne de la population n'ayant aucun certificat ou diplôme est de 16,23%. La proportion des familles monoparentales est plus importante dans le secteur de la Couronne (28,6%) que dans les secteurs Ruraux (23,1%) et Riverains (18,8%).

La construction de l'établissement s'est terminée pour la rentrée scolaire 2014-2015. L'école peut accueillir 12 classes du primaire et deux classes du préscolaire, pour une capacité de 340 élèves.

Un agrandissement est présentement en cours, afin d'accueillir un nombre de plus en plus élevé d'élèves. L'école agrandie pourra accueillir 18 classes du primaire et 3 classes du préscolaire dès la rentrée 2019-2020. La prévision de la clientèle est en augmentation pour les quatre prochaines années. L'augmentation rapide de la clientèle et la diversité des écoles de provenance ajoutent apportent leur lot de défis liés à l'accompagnement des élèves. Cette réalité est à considérer dans la lecture des écarts de résultats.

La ville de Contrecoeur est située à l'extrémité nord du territoire de la Commission scolaire des Patriotes (CSP). La localisation en extrémité de territoire pose quelques défis tels que l'éloignement des classes spécialisées et des écoles secondaires, ainsi qu'un bassin plus restreint de ressources humaines.

L'école travaille en partenariat avec le CSSS, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et les programmes de santé publique. Une collaboration est présente entre l'école et le CPE d'où provient environ 30% de nos élèves du préscolaire, ainsi qu'avec certains organismes tels la Maison des Jeunes, le Club Optimiste et la Maison de la famille. L'école est située à côté de l'aréna et du parc Pécaudy auquel les élèves ont accès.

Nombre d'élèves :	328 (avant l'agrandissement)
Rang décile IMSE : L'IMSE est composé de deux variables, soit la sous-scolarisation de la mère (sans diplôme, certificat ou grade) et l'inactivité des parents (n'étaient pas à l'emploi à la semaine de référence du recensement canadien), lesquelles ressortent comme les variables les plus	6
Nombre d'employés :	45 (avant l'agrandissement)

ENVIRONNEMENT INTERNE

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves de l'école à l'automne 2017 dans le cadre du *Plan d'engagement vers la réussite*, a permis de documenter pour chaque établissement la perception des employés, des élèves et des parents notamment au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire.

COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE

(Orientation 3 du PEVR de la CSP)

Le niveau de satisfaction des **parents** relativement à la **communication école-famille** est **élevé**. Entre autres, les parents jugent qu'il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (9,42)¹, qu'ils sont bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (9,19) et de son comportement (9,09). Le niveau de satisfaction des parents pour ces trois aspects est toujours légèrement supérieur à l'ensemble des écoles de la CSP. Un écart similaire entre l'école et l'ensemble des écoles de la CSP est également observé pour l'appréciation globale de la collaboration école-famille.

¹ Toutes les cotes inscrites dans le contexte sont la résultante d'une échelle d'appréciation allant de 1 à 10.

La perception des employés de l'école aux questions relatives à la communication école-famille est également légèrement plus élevée que la perception de l'ensemble des employés des écoles de la CSP.

Le sondage réalisé met nettement en lumière la très grande importance accordée tant par les parents que les employés de l'école à la qualité de la communication école-famille (employés-cotes de 9,48 à 9,80 et parents-cotes de 9,15 à 9,87).

Les employés ont également mentionné (9,55) que **l'engagement des parents** est un facteur qui **favorise la réussite et la persévérance scolaire** de leur enfant et qu'il est tributaire de l'information qu'ils possèdent sur son vécu scolaire (8,59).

Lors des rencontres du comité, il a été nommé qu'une augmentation des commentaires positifs, par exemple en soulignant un geste, une attitude, un effort, est souhaitée par les parents.

CLIMAT SAIN, STIMULANT ET SÉCURITAIRE

(Orientation 3 du PEVR de la CSP)

Ce même sondage a également permis de connaître la perception des employés, des élèves et des parents en ce qui a trait au sentiment de sécurité.

La perception des employés (8,38) est légèrement plus faible que la perception des parents pour l'ensemble des écoles (8,75) en ce qui a trait à la perception générale du sentiment de sécurité.

La perception des parents (cotes variant entre 8,41 et 9,04) du sentiment de sécurité à différents endroits de la vie à l'école que ce soit à la cafétéria ou dans la salle de classe en passant par le transport en autobus est généralement **élevée**. **La perception des élèves** (cotes variant entre 8,25 et 9,35) de leur sentiment de sécurité à différents endroits de leur vie à l'école que ce soit au service de garde, aux alentours de l'école, dans la salle de classe et les couloirs est **élevée à l'exception du transport scolaire (7,60) et de la salle des toilettes (7,95)**. Ces cotes sont également légèrement inférieures à celles de l'ensemble des écoles de la CSP (7,79 et 8,09).

La perception des employés est cependant beaucoup plus **faible** en ce qui a trait à **l'efficacité des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence et l'intimidation** (cotes entre 6,52 et 6,95) que **celle des élèves** (cotes entre 7,82 et 8,90). La perception des élèves est **plus élevée** que celle de l'ensemble des écoles de la CSP (cotes entre 7,26 et 7,67), alors que celle des employées est plus faible (cotes CSP entre 7,46 et 7,63).

L'appréciation des élèves quant à la **qualité des relations** (relations chaleureuses et amicales) est également **élevée** : relations entre les élèves (8,35), relations avec le personnel (8,80).

Les discussions lors des rencontres du comité pédagogique font ressortir un besoin d'assurer que les échanges entre les parents et les employés soient toujours empreints de civilité.

La perception des élèves sur les attentes de l'école à leur égard (**capacité à donner le meilleur d'eux-mêmes**) est plus **élevée** (9,15) que celle exprimée par les élèves de l'ensemble des écoles (8,56). Un écart positif est également observable en ce qui a trait à leur perception que tout le personnel de l'école veuille leur réussite (école 9,35 et ensemble des élèves des écoles 7,99). Leur perception que l'école est **un environnement stimulant** est **peu élevée** (7,75) comparativement aux deux résultats précédents.

ÉQUIPE-ÉCOLE : DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES (Orientation 2 du PEVR de la CSP)

Les employés considèrent qu'il y a des mesures en place pour dépister rapidement les difficultés en lecture, écriture et mathématique (8,44), mais **peu de mesures pour dépister rapidement les problèmes d'engagement et de motivation scolaire** (6,32) et peu de mesures de soutien pour les élèves qui vivent ces difficultés (6,50).

Les employés de l'école ont à cœur la **volonté de collaborer** les uns avec les autres pour atteindre efficacement les objectifs du projet éducatif, notamment par **le partage des meilleures pratiques**. Les employés jugent d'ailleurs que le partage de l'expertise entre collègues contribue à leur propre développement, à leur apprentissage (9,14 et 8,19). Par ailleurs, **les employés pensent qu'il est encore possible d'améliorer les pratiques** pour favoriser la réussite des élèves puisque l'ensemble **des compétences de l'équipe n'est pas exploité à son plein potentiel** (7,56).

Les employés nomment l'**importance qu'ils accordent à leur formation continue**, qui doit être appuyée sur les meilleures pratiques (8,95) et à ce que ces **pratiques permettent de faire des progrès significatifs pour améliorer la réussite et la diplomation** (9,22). Ils considèrent aussi important que les compétences collectives soient utilisées à leur plein potentiel (9,29). Ils établissent un **lien entre leurs actions quotidiennes et la réussite et la diplomation des élèves** (8,26).

Les employés accordent de l'importance à la rétroaction constructive (8,75) et à la reconnaissance du succès et de la persévérance (9,04).

LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

(Orientation I du PEVR de la CSP)

Note : Un élève dont la réussite est à risque a des résultats entre 60 et 70%.

1^{re} année : compétence Lire

Les données de réussite des trois dernières années font ressortir que dès la 1^{re} année, il existe un **écart entre les garçons et les filles** en ce qui a trait à la proportion des élèves dont la réussite est à risque ou en échec. Cet écart **fluctue sans tendance d'une année à l'autre entre 6,1 % et 17,2 % en faveur des filles ou des garçons**. Pour l'ensemble des élèves de la CSP, cet écart est relativement stable, autour de 3 %.

1^{re} année : compétence Écrire

L'écart entre la proportion des garçons et des filles dont la réussite est à risque ou en échec fluctue sans tendance d'une année à l'autre entre 6,1 % et 23,9 % en faveur des filles ou des garçons. Pour l'ensemble des élèves de la CSP, cet écart fluctue entre 5,9% à 8,4%.

Proportion des élèves à risque ou en échec en Écriture (2^e et 3^e année)

	Filles		Garçons	
	Écriture 2 ^e	Écriture 3 ^e	Écriture 2 ^e	Écriture 3 ^e
2014-2015	8,7 % (2 élèves)	14,3 % (2)	12,5 % (3 élèves)	43,8 % (7)
2015-2016	26,3 % (5)	27,3 % (6)	26,3 % (5)	25 % (6)
2016-2017	25 % (4)	18,2 % (4)	34,8 % (8)	34,8 % (8)
2017-2018	15,4 % (4)	35,3 % (6)	28,6 % (8)	40,7 % (11)

Proportion des élèves à risque ou en échec en Lecture (2^e et 3^e année)

	Filles		Garçons	
	Lecture 2 ^e	Lecture 3 ^e	Lecture 2 ^e	Lecture 3 ^e
2014-2015	13 % (3 élèves)	14,3 % (2)	16,7 % (4 élèves)	43,8 % (7)
2015-2016	21,1 % (4)	27,3 % (6)	15,8 % (3)	25 % (6)
2016-2017	12,5 % (2)	31,8 % (7)	17,4 % (4)	47,8 % (11)
2017-2018	23,1 % (6)	29,4 % (5)	25 % (7)	29,6 % (8)

2^e et 3^e année : compétence Lire et Écrire

De façon générale, le pourcentage d'élèves dont la réussite est à risque ou en échec augmente significativement tant chez les garçons que chez les filles de la 2^e à la 3^e année et ce, tant en lecture qu'en écriture. L'écart entre les garçons et les filles en **lecture** varie entre 1,9 % et 5,3 % en 2^e année et entre 0,2% et 29,5% en 3^e année. Cet écart varie entre 0% et 13,2 % en 2^e année en Écriture et entre 2,3 % et 31,3 % en 3^e année. À l'exception de l'année 2015-2016, les écarts sont toujours défavorables aux garçons tant en lecture qu'en écriture.

Proportion des élèves à risque ou en échec en mathématique Raisonner

	Filles		Garçons	
	Raisonner 2 ^e	Raisonner 3 ^e	Raisonner 2 ^e	Raisonner 3 ^e
2014-2015	13 % (3 élèves)	14,3 % (2)	25 % (6 élèves)	25 % (4)
2015-2016	26,3 % (5)	12,5 % (3)	15,8 % (3)	27,3 % (6)
2016-2017	17,4 % (3)	27,3 % (6)	18,8 % (4)	17,4 % (4)
2017-2018	19,2 % (5)	17,6 % (3)	17,9 % (5)	19,2 % (5)

Proportion des élèves à risque ou en échec en mathématique Résoudre

	Filles		Garçons	
	Résoudre 2 ^e	Résoudre 3 ^e	Résoudre 2 ^e	Résoudre 3 ^e
2014-2015	13 % (3 élèves)	35,7 % (5)	20,8 % (5 élèves)	31,3 % (5)
2015-2016	31,6 % (6)	20,8 % (5)	21,1 % (4)	36,4 % (8)
2016-2017	12,5 % (2)	45,5 % (10)	17,4 % (4)	21,7 % (5)
2017-2018	23,1 % (6)	29,4 % (5)	17,9 % (5)	15,4 % (4)

2e et 3e année : mathématique (Raisonnement et Résoudre)

La proportion des élèves dont la réussite est à risque ou en échec dans la compétence **raisonner** est relativement **stable pour les filles de la 2^e vers la 3^e année** et présente une **très légère hausse chez les garçons**. L'écart entre les filles et les garçons en 2^e année est d'environ **1,3% depuis les deux dernières années, et ce sans favoriser les filles ou les garçons**.

En 3^e année, on note une **baisse** de la proportion **des garçons dont la réussite est à risque ou en échec**, mais une **hausse chez les filles**.

La proportion des garçons et des filles de l'école dont la réussite est à risque ou en échec en 2^e et 3^e année dans la compétence raisonner est toujours supérieure à l'ensemble des élèves de la CSP.

Pour la compétence **résoudre**, la proportion des élèves dont la réussite est à risque ou en échec est en **hausse marquée chez les filles de la 2^e vers la 3^e année**, alors que chez les **garçons** elle s'est **stabilisée et tend à diminuer** depuis les deux dernières années.

Taux de réussite aux épreuves CSP (2^e) et épreuves uniques MEES (4^e et 6^e)

		2e année/CSP	4e année/CSP	6e année/CSP
Lecture	Garçons	78,6% / 86,6%	76% / 86,6 %	84,6% / 83,3 %
	Filles	92,3% / 90,5 %	87 % / 90,2 %	100% / 92 %
Écriture	Garçons	-	72% / 91,3 %	76,9% / 89,9 %
	Filles	-	100% / 95,6 %	87,5% / 95,4 %
Raisonnement	Garçons	-	-	76,9% / 88,5 %
	Filles	-	-	80% / 84,4 %
Résoudre	Garçons	-	-	61,5% / 91,2 %
	Filles	-	-	93,3% / 92,4 %

4e et 6e année en Écriture

Les résultats des élèves à l'épreuve unique d'écriture de **4^e année** en juin 2018 font ressortir une **différence** de plus de **25%** du taux de réussite entre les garçons (72% sont en réussite) et les filles (100 % sont en réussite). En **6^e année**, cet **écart** diminue à un peu plus de **10 %** (76,9 % des garçons sont en réussite - 87,5% des filles sont en réussite).

4^e et 6^e année en Lecture

L'écart du taux de réussite entre les filles et les garçons se maintient entre 11 % et 15,4% de la 2^e à la 6^e année, toujours à l'avantage des filles.

6^e année : compétences Raisonner et Résoudre

Le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique de mathématique de 6^e année en 2017-2018 est de 78,6%. L'écart du taux de réussite entre les garçons et les filles est de 31,8 % pour la compétence Résoudre, alors qu'il n'est que de 3,1% pour la compétence Raisonner.

En comparaison avec les taux de réussite moyens de la CSP, il existe un écart négatif persistant d'environ 12 % entre les taux de réussite des garçons à l'école des Cœurs-Vaillants et les taux de réussite moyens des garçons à la CSP en français écriture et en mathématique raisonner. Cet écart augmente à 30 % en mathématique résoudre. Les taux de réussite des filles de l'école des Cœurs-Vaillants sont similaires aux taux de réussite moyens des filles de la CSP

Élèves avec un plan d'intervention

Les données observées pour les années 2015-16 à 2017-18 en ce qui a trait à la proportion des élèves ayant un plan d'intervention dont la réussite est à risque ou en échec sont très variables et fluctuent grandement d'une année à l'autre. Toutefois, en suivant une cohorte sur 3 ans, on observe une augmentation du nombre de plan d'intervention, ainsi qu'une augmentation du nombre de ces mêmes élèves dont la réussite est à risque ou en échec en français. Le pourcentage d'élèves ayant un plan d'intervention et dont la réussite est à risque ou en échec est toujours supérieur au pourcentage d'élèves n'ayant pas de plan d'intervention et dont la réussite est également à risque ou en échec.

Proportion des élèves ayant un plan d'intervention dont la réussite est à risque ou en échec

		1^{re} année 2015-16	2^e année 2016-17	3^e année 2017-18
Lecture	Garçons	50% (1 élève sur 2)	40% (2 élèves sur 5)	63% (5 élèves sur 8)
	Filles	0% (aucun élève)	0% (0 élève sur 3)	50% (3 élèves sur 6)
Écriture	Garçons	50% (1 élève sur 2)	80% (4 élèves sur 5)	50% (4 élèves sur 8)
	Filles	0% (aucun élève)	67% (2 élèves sur 3)	83% (5 élèves sur 6)
Raisonner	Garçons	-	60% (3 élèves sur 5)	29% (2 élèves sur 8)
	Filles	-	33% (1 élève sur 3)	33% (2 élèves sur 6)
Résoudre	Garçons	-	60% (3 élèves sur 5)	33% (2 élèves sur 7)
	Filles	-	0% (0 élève sur 3)	33% (2 élèves sur 6)

5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements

L'école des Coeurs-Vaillants est un établissement d'enseignement constitué selon la Loi sur l'instruction publique (LIP). La LIP spécifie la mission de notre école et encadre la définition et la mise en œuvre de notre projet éducatif.

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement. Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif mis en œuvre par un plan de réussite. (LIP, article 36)

Nous exprimons cette mission par l'énoncé suivant :

À l'école des Coeurs-Vaillants, la réussite de tous est notre priorité !

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

Nous sommes un milieu harmonieux, empreint de respect, d'entraide et de bien-être, qui contribue au développement et à l'épanouissement de chacun.

Notre énoncé de valeurs constitue les leviers pour planifier les améliorations souhaitées.

Les valeurs de l'établissement sont le bien-être, entraide et le respect.

Bien-être : Développer des liens de complicité.

Entraide : Partager et recevoir l'expertise, l'expérience et les ressources.

Respect : Être à l'écoute sans juger, peu importe la hiérarchie.

Nos engagements :

Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Voici le tableau qui présente les enjeux, les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles du projet éducatif de l'école des Coeurs-Vaillants. Les enjeux et orientations ont été ciblés comme prioritaires lors d'un processus impliquant des représentants des différents acteurs du milieu scolaire. Les enjeux sont en cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire *Tous Patriotes pour la réussite!*

Enjeux en cohérence avec <i>Tous Patriotes pour la réussite!</i>	Orientations	Objectifs	Indicateurs	Situation actuelle	Cibles
Littératie <i>(PEVR obj.3 : Réussite des élèves- maîtrise de la langue)</i>	Assurer la réussite en lecture tout au long du parcours	D'ici 2022, diminuer le nombre de garçons dont la réussite est à risque ou en échec en lecture à tous les niveaux.	% de garçons dont la réussite est à risque ou en échec en lecture à tous les niveaux	% de garçons dont la réussite est à risque ou en échec en lecture par niveau au sommaire de 2017-2018 1 ^{re} année 6,9 % 2 ^e année 25 % 3 ^e année 29,4 % 4 ^e année 36 % 5 ^e année 27,8 % 6 ^e année 21,4 %	Diminution du % de garçons dont la réussite est à risque ou en échec en lecture à tous les niveaux.
Motivation et engagement <i>(PEVR : Mise en place de meilleures pratiques)</i>	Soutenir la motivation et l'engagement par la prévention et l'accompagnement	D'ici 2022, mettre en place les interventions universelles (palier I) du modèle de réponse à l'intervention (RAI) des différents corps d'emploi.	Nombre de rencontres d'accompagnement ou de formation portant sur le modèle de réponse à l'intervention auxquelles a participé le personnel.	Aucun accompagnement ou formation	D'ici 2022, les membres du personnel des différents corps d'emploi auront reçu un accompagnement ou une formation portant sur le modèle de réponse à l'intervention, afin de soutenir sa mise en place.
Climat <i>(PEVR : Milieu ouvert, stimulant et sécuritaire)</i>	Favoriser un climat stimulant et positif	D'ici 2022, augmenter la cote de satisfaction des élèves quant au climat stimulant et positif de l'école.	La cote de satisfaction des élèves quant au climat stimulant et positif de l'école.	La cote de satisfaction des élèves quant au climat stimulant et positif de l'école est de 7,75/10.	Augmentation de la cote de satisfaction des élèves quant au climat stimulant et positif de l'école à 8/10.
Orientation nationale	Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour	D'ici 2022, augmenter le nombre de minutes d'activité physique à 60 min par jour.	Nombre de minutes d'activité physique par jour	50 à 55 min /d'activité physique par jour	60 min d'activité physique par jour d'ici 2022

7. Transmission et diffusion du projet éducatif

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 27 mai 2019.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. Reddition de compte du projet éducatif

Le projet éducatif prend effet le 27 mai 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

Annexe I : Principaux encadrements légaux

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.